

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD

Dijon Métropole

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 30 juin 2019**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

La décision de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, devenue depuis Dijon Métropole, de créer de nouveaux quartiers d'activités résulte de la nécessité de répondre aux besoins du développement économique de son territoire.

Le parc d'activités de Beauregard aura donc pour objectif principal de reconstituer une capacité d'accueil des activités industrielles et artisanales qui s'épuise aujourd'hui avec la fin de la commercialisation des parcs existants.

L'aménagement de la ZAC a été confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération dijonnaise (SPLAAD) dans le cadre d'une convention de prestations intégrées valant concession d'aménagement notifiée à la SPLAAD le 24/12/2009 et ayant été approuvée par **délibération du conseil communautaire en date du 19 novembre 2009**.

Par **délibération en date du 27 juin 2013**, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Par **délibération du 22 décembre 2016**, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion ainsi que la durée de l'opération portée à 17 ans.

Par **délibération du 21 décembre 2017**, le Conseil Communautaire de Dijon Métropole a approuvé l'avenant n°3 entérinant la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé l'avenant n°4 **par délibération du 7 décembre 2019**, actant l'évolution de la participation de la Collectivité à l'opération d'aménagement.

1.2 Programme physique de l'opération

Le choix d'aménager le Parc d'activités de Beauregard part du constat qu'il importe de renouveler l'offre de grands, moyens et petits terrains pour les activités artisanales et industrielles sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

L'objectif de cet aménagement est donc de pouvoir constituer une offre de terrains pour les dix prochaines années à destination d'entreprises dont l'activité sera majoritairement tournée vers l'industrie légère et l'artisanat, sans pourtant obérer la possibilité d'implantation d'activités mixtes nécessaires au bon fonctionnement du parc.

Le projet est situé au Sud de l'agglomération dijonnaise, à cheval sur les communes de Longvic et Ouges, en frange d'urbanisation, sur des espaces actuellement occupés par des activités agricoles. Il est délimité :

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2019

- au nord : par la voie ferrée Dijon-Saint-Amour qui le sépare de la zone d'activité Dijon-Longvic
- à l'ouest : par l'autoroute A311, la RD 122A et la rocade Est
- à l'est : par la route de Seurre (RD996)
- au sud : par le hameau de Domois, sur la commune de Fenay.

Le périmètre du projet de ZAC Beauregard cerne un ensemble foncier qui constitue une emprise d'environ 82,7 ha.

Le choix de ce site est motivé par :

- un contexte et un tissu économique favorable (le parc constitue une extension de la zone Dijon-Longvic existante) ;
- une accessibilité facilitée par la présence d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires.

Le parc de Beauregard a pour ambition :

- d'allier qualité urbaine et paysagère
- de pouvoir s'adapter à une demande évolutive en gardant une logique d'ensemble
- d'être exemplaire en matière de développement durable.

Les principes du projet urbain traduisent ces lignes directrices et répondent aux principes définis par le Programme de Management et de Développement Durable (PMDD) élaboré par la SPLAAD.

Ils respectent en outre les orientations et prescriptions du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

A. Programme physique de l'opération d'aménagement en m²

A1 - Bilan des surfaces

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE 827 000 m²

▣ Emprises publiques créées	
- Barreau liaison	65 452 m ²
- voies et espaces publics internes	109 838 m ²
▣ Emprises publiques autres (à conserver)	
- délaissées carrefours RD112a/RD996	59 013 m ²
- Espace tampon Fort	47 788 m ²
▣ Emprises diverses	
- Chemin Voie SNCF et délaissé	1909 m ²
▣ "Erreur cadastre"	0 m ²
▣ Surfaces cessibles	543 000 m ²

827 000 m²

1.3 Actes règlementaires

Par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Dijonnaise a défini et validé les objectifs et les modalités de la concertation avec le public prévue par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'activités Beauregard ».

Un bilan de concertation a été dressé et a fait l'objet d'une délibération au cours du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013.

La ZAC a ensuite été créée par délibération lors du même Conseil Communautaire.

Suivant délibération en date du 27 Novembre 2014, le conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des Equipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Pour mener à bien l'opération, la maîtrise foncière des terrains situés au sein du périmètre de la ZAC est nécessaire. Suite à l'échec de certaines négociations amiables, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée. Une enquête publique s'est déroulée du 13 avril au 13 mai 2016 et a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du projet le 24 octobre 2016.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

La maîtrise des terrains par voie amiable a été relativement faible pour la phase 1 de l'opération. Il a donc été nécessaire de recourir à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'expropriation par voie judiciaire pour s'assurer de cette maîtrise.

L'enquête publique, conjointe relative à la DUP et l'enquête parcellaire, s'est déroulée du 13 avril au 13 mai 2016.

Un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été pris par la Préfecture de Côte d'Or en date du 24 octobre 2016.

A défaut d'accord amiable sur le prix, le Juge de l'Expropriation a été saisi et le transport sur les lieux s'est tenu le 12/09/2016. L'audience en 1^{ère} Instance pour la fixation des indemnités s'est tenue le 19 septembre 2016. Le Jugement a été signifié par le Greffe du tribunal de première Instance en date du 17 octobre 2017.

Ce jugement fixe l'indemnité principale à 7,50 € du mètre-carré de terrain contre 6,50 € établi par le service des domaines et ayant servi de base au chiffrage du poste foncier.

Les aléas provisionnés suffisent toutefois à absorber cette augmentation du foncier.

En parallèle, concernant les terrains de la phase 2 des solutions de compensations de certains exploitants ou propriétaires/exploitants ont pu être mises en œuvre avec le concours de l'EPFL, des Chambres d'Agriculture de Côte-d'Or et de la SAFER Bourgogne-Franche-Comté. C'est l'EPFL qui assure le portage des terrains de la phase 2.

A ce jour, le volet compensation est terminé.

Le reliquat des terrains nécessaire à l'opération a été acquis par voie amiable par le biais de traité d'adhésion.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2019 s'élèvent à 4 089 331 € TTC.

- **Aménagement des sols**

Le poste aménagement des sols intègre l'ensemble des travaux nécessaires à la libération des sols avant leur viabilisation, comme les fouilles archéologiques.

Suite à la réalisation du diagnostic archéologique, la DRAC Bourgogne a prescrit à l'Aménageur la réalisation de fouilles préventives sur une surface globale de 31,50 hectares environ. Le coût de ces fouilles préventives est évalué à 1.091.900 € HT environ. Elles ont débuté au printemps 2018 afin de libérer les terrains de la phase 1.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2019 s'élèvent à 841 503 € TTC.

- **Travaux VRD ZAC**

Il s'agit des travaux secondaires de l'opération pour la viabilisation des terrains cessibles du projet.

Les marchés de travaux pour la phase 1 ont été attribués et les premiers travaux d'aménagement et de viabilisation ont débuté au printemps 2018.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2019 s'élèvent à 2 772 616 € TTC.

- **Travaux Barreau de liaison**

Le barreau de liaison entre la RD 996 et la RD 122A relève de la compétence du Conseil Départemental 21 qui bénéficie à cet effet d'un emplacement réservé inscrit aux PLU d'Ouges et Longvic.

Les travaux de cet ouvrage sont évalués à la somme de 5.200.000 € HT en valeur 2014 (hors acquisitions foncières, études et honoraires techniques).

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2019 s'élèvent à 1 236 126 € TTC.

2.2 Commercialisation

Avancement de la commercialisation au 30/06/2019 :

- Signature d'un compromis de vente le 25/07/2018 concernant la cession du lot n°26 à la société STO 24 FRA N°023 pour une surface de terrain de 5 464m² et un montant de 245 880 € HT. Un avenant à ce compromis a été signé le 31/08/2018 pour modifier le régime fiscal de la future vente.
- Signature d'un compromis de vente le 11/12/2018 concernant la cession du lot n°21 à la société SCI MHC pour une surface de terrain de 3 010m² et un montant de 135 450 € HT.
- Signature d'un compromis de vente le 25/01/2019 concernant la cession du lot n°17 à la société HU HOTELS d'une surface de terrain de 6 725m² pour un projet de 4 505m² de surface de plancher et un montant de 540 600 € HT.
- Réitération par acte authentique du 20/05/2019 de la cession du lot n°26 à la société STO 24 FRA N°023 pour une surface de terrain de 5 464m² pour un montant de 254 880 € HT.
- Signature d'un compromis de vente le 29/05/2019 concernant la cession du lot n°31 à la SCI SCOAZEC IMMOBILIER (restaurant) pour une surface de terrain d'environ 3 000 m² pour un montant de 150 000 € HT.

Perspectives au 30/06/2020 :

- Réitération par acte authentique des compromis signés sur l'exercice clos au 30/06/2019.
- Signature d'un compromis de vente concernant la cession du lot n°22 à la SCI LULI (société APS&CO) pour une surface de terrain de 3 978m² et un montant de 179 010 € HT.
- Signature d'un compromis de vente concernant la cession du lot n°35 à la société FAUBOURG PROMOTION (entreprises CIBLEX-ETP) pour une surface de terrain d'environ 20 050m² et un montant de 1 002 500 € HT.

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2019

- Signature d'un compromis de vente concernant la cession du lot n°3 à la SCI GOM DIJON (entreprise LUSTRAL) pour une surface de terrain d'environ 3 000m² et un montant de 141 250 €HT.
- Signature d'un compromis de vente concernant la cession du lot n°4 à la société ITGC pour une surface de terrain d'environ 2 825m² et un montant de 150 000 €HT.
- Signature d'un compromis de vente concernant la cession du lot n°5 à la société AMBIANCE INTERIEURE pour une surface de terrain d'environ 2 777m² et un montant de 138 850 €HT.

La réitération par acte authentique des compromis se fait après obtention du permis de construire purgé de tous recours et, le cas échéant, de la levée de la condition suspensive de pré-commercialisation.

2.3 Subventions et cessions équipements primaires

Une subvention de 638 775€ a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet.

Une subvention de 2.600.000 € apparaît et correspond à la part prévisionnelle de prise en charge du Conseil Départemental 21 du coût des travaux du barreau de liaison.

Concernant la cession des équipements primaires, elle correspond à la rétrocession à Dijon Métropole à titre onéreux du barreau et acte sa participation au financement du barreau.

Les subventions perçues au 30/06/2019 s'élèvent à 191 633 €TTC.

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel (en HT)

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	4%	1 408 100	198 950	1 607 050
FONCIER	19%	7 184 205	49 721	7 233 925
AMENAGEMENT SOLS / Fouilles ARCHEO	3%	1 091 900	218 380	1 310 280
TRAVAUX VRD ZAC	40%	14 919 286	2 983 857	17 903 143
Travaux Barreau de liaison	14%	5 200 000	1 040 000	6 240 000
HONORAIRES TECHNIQUES	3%	1 246 000	249 200	1 495 200
FRAIS FINANCIERS	6%	2 250 000	100	2 250 100
REMUNERATION SPL	8%	3 106 211	0	3 106 211
FRAIS ANNEXES	1%	500 000	1 404	501 404
FRAIS DE COMMERCIALISATION	1%	500 000	99 954	599 954
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	0%	0	0	0
SOLDE TVA	0%	0	1 401 683	1 401 683
TOTAL DES DEPENSES	100%	37 405 702	6 243 249	43 648 951

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2019

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
CESSIONS	51%	19 255 000	3 851 000	23 106 000
Locatif Social		-	-	-
Accession Sociale		-	-	-
Accession Libre Libre		-	-	-
Autre		-	-	-
<i>Sous - Total Habitat</i>		-	-	-
Activités Économiques -Services		600 000	120 000	720 000
Activités Économiques - Tertiaire		-	-	-
Industries - Artisanat		18 655 000	3 731 000	22 386 000
		-	-	-
<i>Sous - Total Activités Économiques</i>		19 255 000	3 851 000	23 106 000
Parkings mutualisés		-	-	-
Stationnement en ouvrage		-	-	-
<i>Sous - Total Stationnement</i>		-	-	-
SUBVENTIONS et cession équipements primaires	16%	5 838 775	520 000	6 358 775
Agence de l'eau		638 775	0	638 775
Région		0	0	0
Département		2 600 000	0	2 600 000
Cession équipements primaires		2 600 000	520000	3 120 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	0%	3	-	3
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	33%	12 311 924	1 872 249	14 184 173
Subvention globale		2 950 679	0	2 950 679
Cession équipements généraux		9 361 245	1 872 249	11 233 494
Participation complément de prix		0	0	0
Participation acquisition foncière		0	0	0
TOTAL DES RECETTES	51%	37 405 702	6 243 249	43 648 951
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0	0	0

3.1.2. Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

3.1.2.1 Les dépenses

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître des dépenses stables, soit 37 405 702 €HT, et un cumul des dépenses réalisées au 30/06/2019 de 11 997 259 €TTC.

3.1.2.2 Les recettes

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître des recettes stables, soit 37 405 702 €HT, et un cumul des recettes réalisées au 30/06/2019 de 486 691 €TTC.

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2019

La participation de la collectivité, d'un montant de 14 184 173€ TTC dont 11 233 494 €TTC concernant la cession des équipements généraux, reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €TTC
	réalisé TTC au 30/06/2019	au 30/06/2020	au 30/06/2021	au 30/06/2022	au 30/06/2023	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES	911 959	126 576	31 800	30 000	30 000	476 715	1 607 050
Etudes générales	911 958,96	126 576,00	31 800,00	30 000,00	30 000,00	476 714,70	1 607 050
FONCIER	4 089 331	450 903	12 000	0	0	2 681 692	7 233 925
Acquisitions	3 417 531	397 103	0	0	0	2 304 675	6 119 309
Frais annexes	64 477	18 000	12 000	0	0	185 043	279 521
Indemnités	607 323	35 800	0	0	0	191 973	835 096
LIBERATION DES SOLS	841 503	102 720	0	0	180 000	186 057	1 310 280
Libération des sols	841 503	102 720	0	0	180 000	186 057	1 310 280
TRAVAUX	4 517 890	1 646 338	1 461 039	1 242 568	799 454	15 971 055	25 638 343
Travaux VRD ZAC	2 772 616	1 431 459	1 134 472	936 740	799 454	10 828 403	17 903 143
Travaux Barreau de liaison	1 236 126	122 479	264 899	285 550	0	4 330 946	6 240 000
Honoraires	509 147	92 400	61 668	20 279	0	811 706	1 495 200
FRAIS FINANCIERS	190 422	74 500	67 656	60 938	43 438	1 813 146	2 250 100
Intérêts sur emprunts à L. T.	113 021	62 500	60 156	48 438	35 938	1 629 947	1 950 000
Intérêts sur avances à C. T.	77 402	12 000	7 500	12 500	7 500	183 198	300 100
REMUNERATION SPL	1 417 735	135 831	154 928	158 496	124 738	1 114 484	3 106 211
rémunération SPL	1 417 735	135 831	154 928	158 496	124 738	1 114 484	3 106 211
FRAIS ANNEXES	11 023	11 400	40 350	57 000	44 500	337 131	501 404
Impôts et taxes	2 008	2 000	10 000	20 000	40 000	125 992	200 000
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	9 015	9 400	30 350	37 000	4 500	211 139	301 404
FRAIS DE COMMERCIALISATION	17 395	18 000	18 000	18 000	18 000	510 559	599 954
GOVERNANCE PARTICIPATIVE	0	0	0	0	0	0	0
Maison des projets	0	0	0	0	0	0	0
autres frais de communication	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	11 997 259	2 566 267	1 785 772	1 567 002	1 240 130	23 090 838	42 247 267
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	11 997 259	14 563 525	16 349 298	17 916 300	19 156 429	42 247 267	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	295 056	1 561 386	2 403 000	2 706 000	1 800 000	14 340 558	23 106 000
Activités Économiques -Services	0	666 576	0	0	0	53 424	720 000
Activités Économiques - Tertiaire	0	0	0	0	0	0	0
Industries - Artisanat	295 056	894 810	2 403 000	2 706 000	1 800 000	14 287 134	22 386 000
	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	295 056	1 561 386	2 403 000	2 706 000	1 800 000	14 340 558	23 106 000
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	3	0	0	0	0	0	3
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Produits divers	3	0	0	0	0	0	3
SUBVENTIONS	191 633	1 327 755	159 694	159 694	0	4 520 000	6 358 775
Agence de l'eau	191 633	127 755	159 694	159 694	0	0	638 775
Région	0	0	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	0	0	2 600 000	2 600 000
Cessions équipements primaires	0	1 200 000	0	0	0	1 920 000	3 120 000
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0	1 200 000	0	2 400 000	10 584 173	14 184 173
Subvention globale	0	0	0	0	0	2 950 679	2 950 679
Cession équipements généraux	0	0	1 200 000	0	2 400 000	7 633 494	11 233 494
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	486 691	2 889 141	3 762 694	2 865 694	4 200 000	29 444 731	43 648 951
TOTAL DES RECETTES CUMUL	486 691	3 375 832	7 138 526	10 004 220	14 204 220	43 648 951	
SOLDES ANNUELS avant financement	-11 510 567	322 874	1 976 921	1 298 692	2 959 870	6 353 893	1 401 684
SOLDES CUMULES avant financement	-11 510 567	-11 187 693	-9 210 772	-7 912 080	-4 952 209	1 401 684	

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2019

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €HT
	réalisé TTC au 30/06/2019	au 30/06/2020	au 30/06/2021	au 30/06/2022	au 30/06/2023	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	12 683 996	-850 000	-750 000	-1 000 000	-1 000 000	-9 083 996	0
Mobilisation d'emprunts	5 000 000	0	0	0	0	0	5 000 000
Amortissement d'emprunts	0	0	-750 000	-1 000 000	-1 000 000	-2 250 000	-5 000 000
Avances bancaires	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement d'avances	0	0	0	0	0	0	0
Avances collectivités	6 550 000	0	0	0	0	0	6 550 000
Remboursement Avances collectivités	0	0	0	0	0	-6 550 000	-6 550 000
Portage du foncier EPFL	1 133 996	0	0	0	0	0	1 133 996
Reprise du foncier EPFL	0	-850 000	0	0	0	-283 996	-1 133 996
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	994 528	318 606	253 806	215 095	171 242	2 888 288	4 841 566
T.V.A. sur les recettes	49 176	460 231	600 500	451 000	700 000	3 982 342	6 243 249
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	945 352	-141 625	-346 694	-235 905	-528 758	-1 094 054	-1 401 683
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	2 118 781	-668 751	880 228	62 787	1 431 113	-3 824 157	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	2 118 781	1 450 030	2 330 258	2 393 044	3 824 157	0	0

Etat de la trésorerie :

Au 30/06/2019 la trésorerie de l'opération est assurée par :

- des avances de la collectivité à hauteur de 6,55 M €
- un prêt de la Banque Postale de 5 M€ sur 8 ans

L'EPFL a repris des terrains à hauteur de 1,134 M€

Perspectives au 30/06/2020 :

- rachat d'une partie du foncier repris par l'EPFL à hauteur de 850 000€
- cession équipement primaire (barreau de liaison) à hauteur de 1 200 000€

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 30/06/2019

Annexe 2 : Etat des ventes au 30/06/2019

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 30/06/2019

PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2019

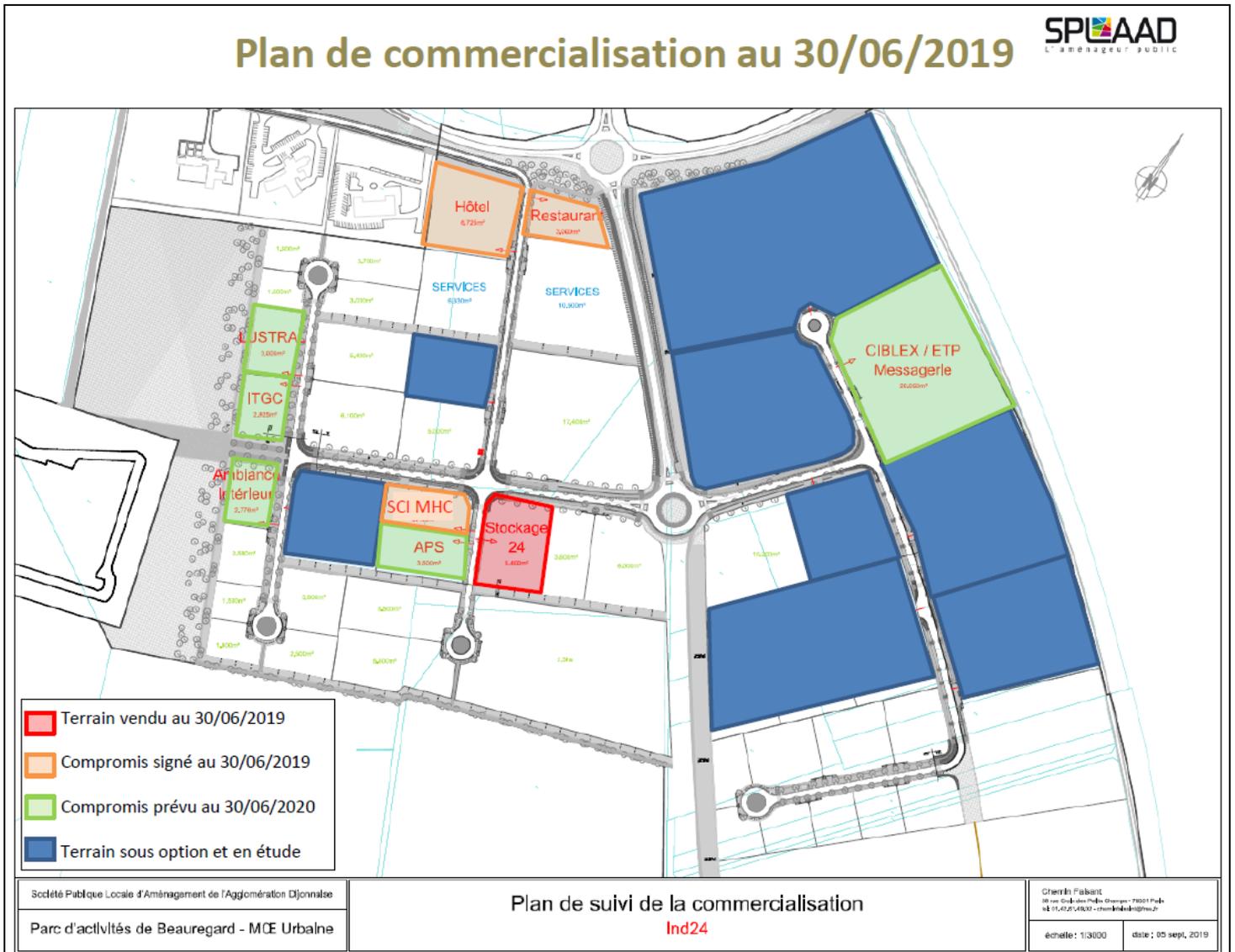
Annexe 1 : Etat des acquisitions au 30/06/2019

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADASTRE		SURFACE			PRIX GLOBAL D'ACQUISITION	DATE ACTE	OBSERVATIONS
		Sect.	N°	ha	a	ca			
ACQUISITIONS 1ère PHASE									
Vente Rougetet	Ouges	ZR	1	01	59	55	162 760,00 €	26/12/2013	
	Ouges	ZR	37	00	60	23			
	Lognvic	BY	104	00	30	62			
Vente Chicheret	Longvic	BY	102	00	32	35	20 860,00 €	04/10/2013	
Vente GFA de L'Eglise	Longvic	BY	99	02	60	62	2 663 322,00 €		
	Longvic	BY	106	00	73	46			
	Longvic	BY	108	01	04	53			
	Longvic	BY	109	05	27	35			
	Longvic	BY	110	00	45	58			
	Longvic	BY	126	13	33	74			
	Longvic	BY	164	06	84	41			
	Ouges	ZR	31	00	44	94			
	Ouges	ZR	33	02	74	07			
	Ouges	ZR	35	00	91	28			
	Ouges	ZR	38	01	38	84			
Vente Franet	Longvic	BY	92	00	04	03	4 837,00 €		
	Longvic	BY	113	00	02	47			
Vente Labrosse	Longvic	BY	100	01	21	88	115 076,00 €		
	Ouges	ZR	36	00	55	16			
Ventre Briotet	Longvic	BY	107	00	28	41	190 297,80 €		
	Ouges	ZR	55	02	66	81			
Vente association foncière de remembrement de Fenay	Ouges	ZR	4	00	28	20	26 279,50 €		
	Ouges	ZR	53	00	12	21			
Vente association foncière de remembrement d'Ouges	Ouges	ZR	3	00	29	51	19 181,50 €		
Vente association benedictines adoratrices	Ouges	ZR	51	00	60	80	69 472,00 €	28/02/2019	
Vente Etienne FRANET	Longvic	BY	101	01	18	04	87 844,19 €	08/01/2019	
TOTAL INDEMNITES							3 359 929,99 €		
INDEMNITES 1ère PHASE									
Indemnités (chicheret)							2 136,00 €		
Indemnisation Berthiot suite à fouilles							2 791,00 €		
Intérêts Rougetet							20 690,58 €		
Indemnité emploi GFA de L'eglise							267 332,20 €		
Indemnité emploi Franet + art 700							11 751,81 €		
Indemnités GAEC Franet							225 796,94 €		
Indemnités Labrosse (emploi + hangard)							31 924,00 €		
Indemnité emploi Briotet							20 029,80 €		
Indemnité Lucot et GAEC Lucot							14 942,00 €		
Indemnité emploi association foncière de Fenay							3 627,95 €		
Indemnité emploi association foncière d'Ouges							2 918,15 €		
Indemnités EARL Vincent Garnier							14 167,00 €		
TOTAL INDEMNITES							618 107,43 €		
ACQUISITIONS 2ème PHASE									
INDEMNITES 2ème PHASE									
TOTAL ACQUISITIONS							0	3 978 037,42 €	

Annexe 2 : Tableau des ventes au 30/06/2019

TERRAINS	SURFACE M2	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	PRIX T.T.C. en Euros	ACTE
Phase 1					
Lot n°26	5 464	STO24 FRA N°023	245 880,00	295 056,00	20/05/2019
TOTAL PHASE 1	5 464		245 880	295 056	
Phase 2					
TOTAUX	5 464		245 880	295 056	

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 30/06/2019





SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' am é n a g e u r p u b l i c